

Une politique cantonale de qualification et d'insertion des jeunes en rupture de formation

## **CAP Formations : premier bilan et perspectives d'avenir**

- **Mme Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat (DIP)**
- **M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat (DEAS)**
- **Mme Magali Ginet, directrice CAP Formations**

# Déroulement

- **Une priorité à la formation et à la qualification**

Mme Anne Emery-Torracinta, Département de l'instruction publique, de la culture et du sport.

- **Des mesures mieux ciblées pour des jeunes au chômage et à l'aide sociale**

M. Mauro Poggia, Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé.

- **Le dispositif CAP Formations: fonctionnement et résultats obtenus**

Mme Magali Ginet, Directrice CAP Formations.

- **Questions / réponses**

# Une priorité à la formation et à la qualification

## Contexte

- Le programme de législature 2014-2018 prévoit de "renforcer la formation et viser une certification pour chaque jeune."
- Au niveau national, atteindre 95% de certification du secondaire 2 pour une classe d'âge constitue une priorité définie par la CDIP.
- Au niveau cantonal, obligation constitutionnelle dès 2018 d'être en formation au moins jusqu'à la majorité.
- Permettre aux jeunes de reprendre rapidement une formation et l'achever.

## Constats

- Trop de jeunes sortent aujourd'hui du système scolaire sans certification.
- La qualification professionnelle représente la meilleure garantie contre le chômage et l'exclusion sociale.
- Le système suisse de la formation professionnelle, en particulier la formation duale, est un outil d'insertion qui a fait largement ses preuves.
- Nécessité d'intervenir le plus tôt possible pour prévenir les ruptures.

# Des mesures mieux ciblées et coordonnées

## Constats de départ

- Les mesures du marché du travail pour les jeunes sont limitées.
- L'inscription systématique des jeunes au chômage n'est pas utile. Dans bon nombre de cas, les mesures les plus adaptées relèvent de la qualification et non de l'assurance-chômage.

## Le guichet unique CAP Formations

- Eviter la multiplication des prises en charge.
- Aborder le projet de formation en même temps que les problématiques sociales et non parallèlement.
- Adapter l'offre institutionnelle aux besoins individuels et non l'inverse.

Favoriser l'insertion des jeunes en formation professionnelle avec :

- Une porte d'entrée – un lieu: l'OFPC
- Une ouverture à tout jeune (15 -25 ans) en rupture de formation, indépendamment de sa problématique
- Un accès à n'importe quel moment de l'année (périodes de vacances scolaires comprises)
- Une prise en charge individualisée jusqu'à l'entrée en formation
- Une offre de soutien personnalisée à l'aide de :
  - mesures d'évaluation et d'orientation*
  - mesures d'appui scolaire*
  - mesures d'insertion*
  - mesures médico-psycho-sociales*
- Une coordination des actions autour du projet de formation

## Un jeune à CAP Formations

entre dans un parcours individualisé de préqualification avec :

- Un contrat
- Un suivi régulier et structuré assuré par une équipe spécialisée dans le domaine de la formation professionnelle
- Un programme individualisé
- Des activités régulières en fonction de ses besoins: mise à niveau scolaire, visites, stages, etc.
- Des évaluations

## Profils et complémentarité des collaborateurs :

- Assistant social
- Éducateur
- Psychologue
- Enseignant
- conseiller en personnel

## A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 : 20,4 postes

- 10.3 postes OFPC
- 3.6 postes prévus au projet de budget 2016 du DIP, précédemment financés par la Confédération
- 2.8 postes détachés de l'OCE
- 3.7 postes détachés de l'Hospice général

## Année scolaire 2013-2014 :

- **1430** jeunes ont été accompagnés  
500 mineurs (35%)  
930 majeurs (65%)

## Année scolaire 2014-2015 :

- **1842** jeunes ont été accompagnés  
759 mineurs (41%)  
1083 majeurs (59%)

Durée moyenne d'accompagnement par jeune : 10,5 mois



- Les jeunes provenant des filières de l'école de culture générale, de la transition professionnelle ainsi que de la formation professionnelle représentent 74% de la population de CAP Formations.
- Les jeunes provenant directement du cycle d'orientation ne représentent que 7% de la population de CAP Formations.
- Une majorité des jeunes de CAP Formations ont interrompu leur formation depuis moins d'un an au moment de leur entrée dans le dispositif : 62.4%.

Entre 2013 et 2015, près de 50% des demandes d'inscription au chômage pour des jeunes ont été remplacées, via Cap Formations, par d'autres mesures mieux adaptées.

A la sortie du dispositif :

- Près de 70% des jeunes retournent en formation, dont 52% en formation professionnelle.
- 16% des jeunes sont sortis du dispositif pour entrer en emploi, être accompagnés par une structure spécialisée (ex: Assurance Invalidité) ou ont quitté le canton.
- Seuls 14% des jeunes décident de sortir du dispositif sans avoir une solution.

## Dispositif CAP Formations : conclusion

- Diminution des inscriptions chômage pour les jeunes sans formation.
- Excellente coordination interdépartementale.
- Renforcer encore l'implication des milieux professionnels pour améliorer l'insertion des jeunes en formation.

Merci de votre attention !

# Questions / réponses